



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260520-ARR_42_2026LS-AR



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°42/2026 LS**

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES AMPLIATIONS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES ARRETES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18,

VU l'arrêté municipal n°19/2026LS portant délégation de fonctions à Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, en date du 23 mars 2026, rendu exécutoire le 24 mars 2026,

Considérant que la signature de certains documents est de nature à faciliter l'organisation administrative de la Mairie,

ARRETE

Article 1

L'arrêté municipal n°19/2026LS relatif à la délégation de fonctions de Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, conseiller municipal délégué à la gestion du domaine public, est complété de la façon suivante :

- ◇ Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, conseiller municipal délégué, est délégué pour la signature des ampliations des délibérations du conseil municipal, des arrêtés du Maire, des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 20 mai 2026,



Le Maire
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20.05.2026

Notifié à Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX le

Affiché et mis en ligne le 20.05.2026.